

Communiqué de presse

Le promoteur Promège propose le processus de vente immobilière entièrement numérique avec la technologie LegaLife

LegaLife sera lancé sur un programme de 22 logements neufs à Pantin

Paris, le 22 novembre 2018 – Le promoteur Promège adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA. Après un premier essai de digitalisation sur son programme 59 Prairies (16 logements neufs) dans le XXème arrondissement de Paris en mai dernier, Promège a de nouveau recours à la solution pour commercialiser un programme de 22 logements neufs à Pantin (93).

La solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Une solution zéro papier

Grace à la technologie de LegaLife, Promège passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation à parapher et signer. Il leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat de réservation et de ses annexes ainsi que la notification SRU se font de manière électronique en quelques clics, grâce à l'intégration de DocuSign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6000 notaires.

Des outils collaboratifs entre les parties prenantes afin de suivre l'ensemble du processus

De son côté, Promège disposera d'un compte administrateur, partagé avec le notaire du programme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés au moment voulu des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers importés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

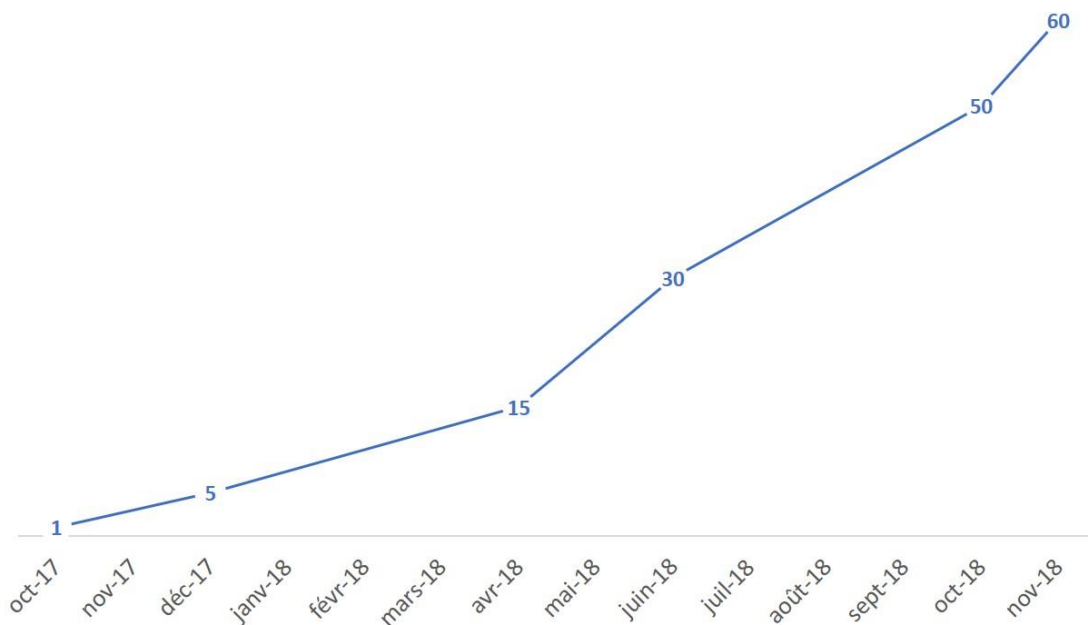
L'acquéreur, une fois le lot réservé, a accès à un compte personnel lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte client lui permet, entre autres, de suivre l'évolution de son dossier chez le promoteur et chez le notaire, d'accéder à une messagerie pour échanger avec chacun d'entre eux, de suivre l'évolution des travaux grâce à un suivi de chantier sur lequel le promoteur peut mettre à disposition des acquéreurs des photos, vidéos, newsletter, etc. Enfin, le compte client lui permet aussi de suivre l'ensemble de ses appels de fonds afin d'avoir une vision complète des échéances.

Améliorer l'expérience client et l'impact environnemental

Jérôme Copolata et Clément Guillemin co-fondateurs de Promege, déclarent : « Très satisfaits de la première utilisation de LegaLife sur notre programme dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, nous avons décidé de faire confiance, de nouveau, à LegaLife. En tant que promoteur, la solution de LegaLife répond à un vrai besoin de simplification de gestion des dossiers clients. Elle permet de gagner beaucoup de temps et de mieux gérer la relation avec les notaires et les acquéreurs ».

« Nous sommes très heureux de la confiance renouvelée de Promege, qui confirme que nous répondons à un véritable besoin du secteur immobilier. De plus en plus de promoteurs ont saisi l'importance de la digitalisation afin de faciliter leurs échanges et d'améliorer l'expérience client ; en moins d'un an de commercialisation de notre solution, nous travaillons déjà avec 60 promoteurs partout en France », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

Nombre de promoteurs immobiliers / commercialisateurs



A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est un éditeur de logiciels spécialisé dans la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Après avoir été la première LegalTech à proposer aux particuliers et aux entreprises quelques 200 documents administratifs et juridiques à créer soi-même sur le site LegaLife.fr, la start-up a décliné depuis 2017 sa solution logicielle BtoB dédiée aux professionnels de l'immobilier résidentiel neuf – promoteurs, commercialisateurs, distributeurs - et a mis au point une solution innovante qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Les délais de traitement des dossiers entre la réservation électronique en face à face client ou à distance, et la signature de l'acte de vente chez le notaire sont très fortement raccourcis. Les parties prenantes – promoteur, client, notaire – bénéficient d'un outil collaboratif en ligne qui fluidifie et simplifie l'ensemble du processus. La relation client est enrichie, et les acquéreurs, à travers leur espace dédié, bénéficient d'un suivi jusqu'à la livraison. Aujourd'hui, LegaLife est déployé auprès de 60 promoteurs nationaux et régionaux en France. Plus d'informations sur www.legalife-promoteurs.fr et www.legalife.fr.

A propos de Promege

Promege est un jeune promoteur francilien qui dispose de nombreux atouts. Ses deux dirigeants fondateurs, Jérôme Copolata et Clément Guillemin, affichent des expériences complémentaires chez des majors de la promotion : montage et suivi de programmes pour le premier, développement foncier pour le second. Promege se positionne sur des résidences à taille humaine, de localisation optimale (emplacement stratégique et/ou Premium, proximité des transports en commun ou des réseaux routiers...) et de haute qualité. Promege compte déjà deux résidences réalisées en co-promotion avec le promoteur Id&al Groupe, l'une à Champigny-sur-Marne et l'autre dans le 11ème arrondissement de Paris qui seront bientôt livrées, et une troisième entièrement sous sa propre marque dans le 20ème arrondissement de Paris en cours de chantier.

Contact Presse

Legalife

Ulysse Communication

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com

Promege

Amélie Auert – 06 73 51 43 00 – aauert@promege.com